



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de lutte contre l'alcoolisme

Question écrite n° 85826

Texte de la question

M. Marc Laffineur attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'insuffisance de l'aide apportée par l'État aux associations actives dans le domaine du soutien aux personnes alcooliques et de la prévention de l'alcoolisme. En effet, alors que le cancer, le handicap et la sécurité routière constituent les trois chantiers présidentiels du quinquennat, un de leurs points communs est l'alcool, souvent responsable des désastres causés par ces trois fléaux. Le constat est sans appel : un Français sur dix est malade de l'alcool. Cinq millions de personnes ont des ennuis médicaux, psychologiques ou sociaux liés à une consommation abusive. Il est responsable de 10 % des décès : chaque jour cinq personnes meurent d'un accident impliquant l'alcool qui est la première cause de mortalité des jeunes. Face à l'urgence de cette situation, le milieu associatif qui oeuvre dans la lutte contre l'alcoolisme souhaite que la formation et la reconnaissance du travail des bénévoles soient revalorisées. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre prochainement afin de faciliter le travail de ces associations de lutte contre l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [M. Marc Laffineur](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85826

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1486